



Droit des petits enfants suite testament

Par **clochard**, le **26/12/2012 à 10:16**

Bj
Ma mère est veuve et possède une maison en bien propre (ses parents). Nous sommes 2 enfants et il y a 5 petits enfants.
1) peut elle par testament sans l'autorisation des enfants donner sa maison aux petits enfants (à 1, 2 ou aux 5?)
2) depuis plus de 30 ans elle vit de sa retraite et de la 1/2 de celle de notre père ? aussi seule elle n'aurait pas pû entretenir la maison

merci si quelqu'un peut donner un avis et non pas une solution

Par **youris**, le **26/12/2012 à 10:37**

bjr,
votre mère peut donner la maison à ses petits enfants si la valeur de la maison ne dépasse pas la quotité disponible (1/3 de l'actif de la succession) et si la réserve héréditaire des enfants (1/3 par enfant) n'est pas atteinte par ce legs.
je n'ai pas compris la seconde question.
cdt

Par **clochard**, le **26/12/2012 à 10:55**

Merci